



ÉTABLISSEMENT

Communauté
d'Agglomération Creil Sud
Oise (60)
24 rue de la Villageoise
60106 Creil

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE SERVICES

Pouvoir adjudicateur / Entité adjudicatrice

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise, Emilie LAMMELIN, 24 rue de la Villageoise, 60106 Creil, FRANCE. Tel : +33 344647474.
E-mail : e.lammelin@creilsudoise.fr.

Adresse(s) internet

Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur

Services généraux des administrations publiques.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : Non

Description du marché

Objet du marché

Assistance à maîtrise d'ouvrage de l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) en vue de la réalisation des opérations foncières et immobilières à mener sur le parc d'activités communautaire des Marches de l'Oise.

Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)

79311000

Lieu d'exécution

Marches de l'Oise 60160 Montataire
Code NUTS : FRE22

Caractéristiques principales

Assistance à maîtrise d'ouvrage de l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) en vue de la réalisation des opérations foncières et immobilières à mener sur le parc d'activités communautaire des Marches de l'Oise.

Type de marché

Services : Services juridiques

Type de procédure

Procédure adaptée

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux)

L'ACSO dispose d'une maîtrise foncière et immobilière très importante sur le parc d'activités des Marches de l'Oise. Cette maîtrise foncière doit permettre de développer de nouveaux programmes immobiliers sur le site, d'y implanter de nouvelles activités et de restructurer les parties communes du lotissement.

Le prestataire retenu devra apporter une aide et une ingénierie foncière et immobilière à l'ACSO, tant en matière de transactions, qu'en matière d'ingénierie foncière et en matière de gestion du lotissement et en fiscalité.

Les caractéristiques techniques sont décrites dans le CCTP. Afin d'évaluer la mission, les prestations suivantes en feront notamment parties :

- Conseiller la maîtrise d'ouvrage en termes de stratégie et de procédures foncières,
- Participer aux négociations foncières avec les propriétaires publics et privés concernés, voire dans certains cas, réaliser directement les négociations,
- Obtenir les accords sur les conditions d'acquisition, de cession et de libération des terrains,
- Préparer les saisines du service des Domaines,
- Procéder à des évaluations foncières et immobilières de toutes natures,
- Préparer et rédiger des actes, des projets de délibérations,
- Réaliser des cartes et plans nécessaires au pilotage des dossiers et à leur montage,
- Préparer les enquêtes publiques de déclassement, de DUP, etc.

Une visite facultative du lieu d'exécution sera organisée. Les candidats devront se faire connaître au 06 44 64 10 83. ATTENTION au delà du 21 février, plus aucun rendez-vous ne sera accordé.

Le pouvoir adjudicateur engagera ou non les négociations avec les trois premiers candidats classés après une première analyse sur la base des critères de sélection des offres.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics : Oui

Des variantes seront prises en considération : Non

Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence.

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

Division en lots : Non

Conditions de délai

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

Vendredi 06 mars 2020 - 12:00

Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en jours : 120 (à compter de la date limite de réception des offres).

Informations sur l'accord cadre

Accord-cadre avec un seul opérateur.

Durée de l'accord-cadre : Durée en mois : 36

Conditions relatives au marché

Cautionnement et garanties exigés :

Aucune garantie et caution n'est exigée.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Les prestations seront financées sur le budget de l'agglomération et seront rémunérées selon les prescriptions du cahier des clauses administratives particulières et en application du chapitre II du titre IX de la partie réglementaire du CCP.

Le mode de règlement retenu est le virement avec mandatement. Le délai de paiement applicable au présent marché est de trente (30) jours dès réception dans les locaux du pouvoir adjudicateur de la facture (ou du mémoire), établie par le prestataire. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Le pouvoir adjudicateur n'impose aucune forme de groupement aux attributaires des marchés.

Les candidats peuvent présenter une offre seul ou en groupement, solidaire ou conjoint.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membres de plusieurs groupements.

Unité monétaire utilisée : Euro.

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : Non

Conditions propres aux marchés de services

La prestation est réservée à une profession particulière : Non

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45, 46 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après)

- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après).

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (renseignements à inscrire dans le formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels (déclaration à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années (déclaration à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

Autre justificatif / Commentaire :

Commentaire :

Désignation par le candidat de la (des) personne(s) habilitée(s) à recevoir les communications du pouvoir adjudicateur par l'intermédiaire de « la fiche contacte ». Ce document permet, en cas de nécessité, au pouvoir adjudicateur de transmettre par e-mail directement au service ou la personne en charge du dossier tous les courriers nécessaires au déroulement de la procédure.

Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Une enchère électronique sera effectuée : Non

Autres renseignements

Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice

20MPUR002 AMO foncier CMD

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

Depuis le 1er octobre 2018, les candidats doivent obligatoirement transmettre leur candidature et leur(s) offre(s) par voie électronique via la plateforme de dématérialisation du pouvoir adjudicateur : marches-securises.fr

Si le candidat adresse plusieurs plis, seul le dernier pli reçu, dans les conditions du présent règlement, sera examiné.

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. Il est précisé aux candidats que seul l'acte d'engagement doit être signé électroniquement.

Le certificat de signature électronique du soumissionnaire doit être conforme au règlement (UE) n ° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur et abrogeant la directive 1999/93/CE et à l'Arrêté du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans la commande publique et abrogeant l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Renseignements complémentaires :

L'utilisation de la plateforme de dématérialisation pour l'envoi des questions est obligatoire.

Aucune question ne pourra être posée dans les six jours qui précèdent la date limite de réception des offres.

Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif d'Amiens 14 rue Lemerchier 80000 Amiens FRANCE. Tél. +33 0322336170. E-mail : greffe.ta-amiens@juradm.fr.

Introduction des recours

Tribunal Administratif d'Amiens

Adresses complémentaires

Date d'envoi du présent avis

06 février 2020